

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans la salle polyvalente, place de la République, à Corneilhan.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons demander aux derniers arrivés de se mettre en place, s'il vous plaît.

Bonjour, Mesdames et Messieurs. D'abord, je voudrais laisser la parole à Michel SUERE que je remercie, ici, de nous accueillir dans cette salle des fêtes pour la séance de ce Conseil Communautaire du 28 avril. Michel, je te laisse la parole et merci de nous accueillir.

M. SUERE.- Mesdames et Messieurs, bienvenue à Corneilhan, petit village de 1 633 habitants, riche en patrimoine historique. C'est une terre romaine puisqu'à la base c'est un soldat romain, Cornélius, qui avait fondé une villa sur le territoire de Corneilhan. Ensuite, les Wisigoths sont venus. Par la suite, il y a eu un petit château. C'est un patrimoine assez pittoresque que nous essaierons de continuer à mettre en valeur avec l'ensemble des Corneilhanais.

C'est aussi un terroir viticole avec 120 000 hectolitres en production ; c'est une belle cave coopérative, ce n'est pas la plus grosse du territoire, mais au nord de Béziers c'est certainement la plus importante. Elle ne fait pas d'ombrage à Servian qui fait 250 000 hectolitres, si je ne m'abuse. C'est un vin de qualité. Nous avons donc un village riche en histoire également. Si vous vous asseyez sur un banc du village, vous tomberez toujours sur un papet qui a une histoire à vous raconter ; ces histoires, ce sont les histoires du village comme on en entend partout dans nos charmantes contrées, mais encore plus à Corneilhan, et cela ça nous tient à cœur aussi.

Ensuite, vous aurez l'occasion de goûter les excellents vins de Corneilhan que la cave coopérative et quelques particuliers font, et j'espère que vous prendrez autant de plaisir que nous à les déguster.

En attendant, je vous souhaite encore la bienvenue et merci d'être aussi nombreux.
(Applaudissements des conseillers communautaires)

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Michel. Nous allons pouvoir passer à la désignation du secrétaire de séance. Nous vous proposons de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de notre assemblée, M. Adil CHOUKRI-TOURI, à moins qu'il y ait des oppositions ? Non, il n'y en a pas.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Le secrétaire de séance va procéder à l'appel. Si vous disposez d'un pouvoir, je vous remercie de bien vouloir l'indiquer à l'appel de votre nom.

M. CHOUKRI-TOURI.- Bonsoir à tout le monde. Je procède à l'appel.

Gérard ABELLA : présent à partir de 18 h 15

Nourredine ABID : présent

Elie ABOUD : absent, représenté par Daniel PAREDES

Gérard ANGELI : présent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : présent

Brice BLAZY : absent, représenté par Annie SCHMITT

Didier BRESSON : présent

Henri CABANEL : présent

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent

Nataly DARTIGUELONGUE : présente

Sandrine DAUGAS : présente

Ariane DESCALS-SOTO : présente

Caroline DESCHAMPS : présente

Odette DORIER : présente

Jacques DUPIN : présent

Jean-Michel DU PLAA : présent

Bénédicte FIRMIN : absente, représentée par Nataly DARTIGUELONGUE

Alberte FREY : présente

Jean-Paul GALONNIER : présent

Gérard GAUTIER : présent

Marie-Agnès GAZEL : présente

Claude GEISEN : présent

Robert GELY : présent

Marie GIMENO : présente

Jacques GRANIER : présent

Dominique GUIFFREY : présente

Michel HERAIL : présent

Agnès JULLIAN : présente

Frédéric LACAS : présent

Jean-Pierre LAMBERT : présent

Pascale LAUGE : présente

Jean-Pierre MARC : absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER

Yvon MARTINEZ : présent

Robert MENARD : présent

Michèle MILLER : présente

Michel MOULIN : présent

Magali PALERMO : présente

Daniel PAREDES : présent

Claude PATIN : présent

Perrine PELAEZ : absente, représentée par Alberte FREY

Roselyne PESTEIL : présente

Natalia PETITJEAN : présente

Elisabeth PISSARRO : présente

Christine PUECH : présente

Jean-Claude RENAU : présent

Pascal RESPLANDY : présent
 Alain ROMERO : présent
 Annie ROUGEOT : présente
 Philippe ROUGEOT : absent, représenté par Robert MENARD
 Laurence RUL : absente, représentée par Michel HERAIL
 Annie SCHMITT : présente
 Alain SENEGAS : absent, représenté par Bernard AURIOL
 Michel SUERE : présent
 Florence TAILLADE : présente
 Christophe THOMAS : présent
 Catherine VANDROY : présente
 Pierre VILLENEUVE : présent
 Luc ZENON : présent

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint. Je vous remercie.

01 – DÉTERMINATION DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons déterminer le lieu de la séance.

Mesdames, Messieurs, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci dans l'une des communes membres.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de fixer le lieu de la présente séance du Conseil Communautaire à la salle polyvalente, place de la République, à Corneilhan, où nous sommes.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Vous avez sur table des documents. Vous trouverez :

- les exposés relatifs à la composition du Bureau et aux indemnités des élus qui ont fait l'objet d'un complément d'instruction.
- l'édition du mois de mars 2014 de la Lettre d'information du projet d'expansion de la station d'épuration de Béziers.

Ensuite, nous allons avoir une modification de l'ordre de présentation des délibérations relatives aux indemnités des élus. Les délibérations relatives aux enveloppes des indemnités des élus découlent de l'élection des membres du Bureau. Pour permettre à l'administration de les adapter en fonction des résultats, notamment le tableau joint, il vous est proposé de modifier l'ordre de présentation des délibérations et de voter les indemnités des élus après les délibérations à caractère financier.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.
Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Prochaine réunion du Conseil Communautaire : le mercredi 14 mai 2014, à la salle polyvalente, à Sauvian, à 18 heures. Vous pouvez noter cette date.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 avril 2014. Si vous avez des observations à formuler sur ce compte rendu, vous pouvez vous exprimer. Je vous écoute. Pas d'observations.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 17 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

II – COMPOSITION DU BUREAU, DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer à la composition du Bureau, à la détermination du nombre de vice-présidents et à l'élection des vice-présidents et conseillers communautaires membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs,

Vu la délibération en date du 29 mars 2013 par laquelle le Conseil Communautaire a notifié aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée les nouvelles modalités de composition de l'assemblée délibérante en fonction de strates démographiques représentatives et fixant un nombre total de siège à 65 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée se prononçant favorablement sur la composition et la répartition des sièges du futur Conseil Communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, sur le constat d'un vote unanime des Communes membres de la CABM a fixé à 65 le nombre total des sièges du Conseil Communautaire répartis entre les communes en fonction des strates démographiques représentatives ;

L'article L 5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales dispose que le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut, par dérogation, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et toujours le nombre de quinze.

L'application des règles ci-dessus énoncées à la composition du Bureau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée se traduit comme suit :

* 20 % de l'effectif global du Conseil Communautaire (65 conseillers) correspond à 13 vice-présidents.

* Ce nombre peut, à la majorité des deux tiers des membres du Conseil Communautaire, être porté au maximum à 15 vice-présidents.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, chers Collègues, c'est un très grand honneur pour moi que de présider cette Communauté d'Agglomération, et je tiens à remercier à nouveau les conseillers communautaires qui m'ont accordé leur confiance. Je remercie également les maires :

- Gérard ABELLA, Maire de Boujan-sur-Libron, qui est enfin arrivé
- Jean-Claude RENAU, Maire de Lignan-sur-Orb
- Bernard AURIOL, Maire de Sauvian
- Gérard GAUTIER, Maire de Cers
- Jean-Paul GALONNIER, Maire de Villeneuve-lès-Béziers
- Robert GELY, Maire de Lieuran-lès-Béziers
- Alain ROMERO, Maire d'Espondeilhan
- Christophe THOMAS, Maire de Servian
- Michel SUERE, Maire de Corneilhan
- Guy COMBES, Maire de Valras-Plage.

Je les remercie pour la qualité des échanges que j'ai pu avoir avec eux ces derniers jours et pour la confiance qu'ils m'accordent eux aussi.

Je reste ouvert au Maire de Béziers et aux Élus de Béziers.

Cette confiance m'est chère. Elle m'est chère parce qu'elle traduit le lien très fort qui unit et qui doit unir les Villes et l'Agglomération, et ce dans le seul intérêt des habitants de notre territoire. C'est ce lien qui garantira la bonne conduite des projets que nous menons et des services que nous rendons aux habitants.

En cette période de mutation des collectivités territoriales, nous nous devons d'être unis, ouverts et d'être au plus près des attentes des citoyens. Notre responsabilité d'élus et l'intérêt général doivent primer sur l'irresponsabilité et l'intérêt particulier. Notre territoire est doté d'atouts remarquables, capables de porter des projets ambitieux associant développement économique et développement touristique (viticulture, emploi et formation), aménagement harmonieux de l'espace (création de logements pour nos jeunes qui entrent en vie active, amélioration des transports, baisse du prix de l'eau, cohésion sociale, prévention de la délinquance et sécurité, équipements culturels et sportifs, gestion des déchets).

Nous devons aller de l'avant et porter des projets novateurs et structurants. Pour cela, nous fixerons ensemble un nouveau cap. Nous affirmerons nos principes et énoncerons nos priorités dans une gestion responsable.

La solidarité et l'intégration communautaire doivent être deux principes qui gouvernent notre action, parce qu'ils sont indissociables des projets que nous continuerons de mener avec toutes les villes.

C'est pourquoi, dans le prolongement de la Charte des Maires fondateurs de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, je vous propose de fixer à 12 le nombre de vice-présidences, de façon à permettre à chaque commune d'être représentée au Bureau.

Je vous propose également d'intégrer au Bureau deux conseillers communautaires à qui nous pourrions donner une délégation et qui seront élus selon les mêmes modalités que les vice-présidents.

Cette équipe de vice-présidents et de conseillers communautaires délégués doit être constituée sur la base d'une solidarité en ce qui concerne la mise en œuvre du projet de territoire.

Ceci exposé, il vous est proposé, conformément à mes engagements :

- de décider que le Bureau sera composé du Président, de Vice-Présidents et de Conseillers Communautaires ;
- de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et à 2 le nombre de Conseillers Communautaires membres du Bureau,

représentant une grande frange de la population biterroise ;
 - d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Mesdames, Messieurs, voici une dizaine de jours, vous vous êtes emparé de la présidence de l'Agglomération au Maire de Béziers. Vous l'avez fait avec la complicité des Élus d'opposition de Béziers qui ont trahi leur ville, qui ont trahi leurs électeurs, qui ont trahi leurs amis, qui ont trahi leur famille. Ils porteront le poids de cette trahison durant les six années qui viennent. Mais j'ai bien remarqué qu'ils sont payés en retour puisque l'invention de deux conseillers communautaires avec délégation leur est évidemment réservée. Chacun a ses 30 deniers ; on sait maintenant le prix de la trahison.

Vous l'avez fait par ailleurs à la suite de conciliabules, de chantages, de pressions, de menaces qui sont la honte de la classe politique que vous représentez, des politiciens que vous êtes.

Les choses auraient pu s'en arrêter là, Monsieur le Président. Mais, non, après une première humiliation pour Béziers, vous avez décidé d'en ajouter une autre, celle de priver notre Ville de la première vice-présidence. Une telle arrogance, Monsieur LACAS, un tel mépris, Monsieur LACAS, pour les Biterrois est inacceptable ! Vous croyez pouvoir isoler Béziers. C'est vous qui allez vous isoler. Il faut revenir sur terre, Monsieur LACAS. Béziers, ce sont les deux tiers de la démographie, ce sont les deux tiers de la richesse. Béziers peut se passer de vous ; vous ne pourrez pas vous passer de Béziers. Nous allons donc mettre, en toute logique, tout en œuvre pour faire sortir notre Ville de l'Agglomération que vous présidez parce que cette Agglomération, aujourd'hui, est organisée contre les intérêts des Biterrois.

Alors nous allons procéder comme la loi nous l'indique.

D'une part, je saisirai le Conseil municipal, dès sa prochaine session, pour demander que nous sortions de l'Agglomération.

Ensuite, je me retournerai vers les conseillers communautaires que vous êtes, vous demandant – j'espère que vous irez jusqu'au bout de votre logique – d'accepter, puisque vous ne nous trouvez pas d'assez bonne qualité, puisque vous imaginez qu'il y a des élus de première catégorie et d'autres élus qui ne le seraient pas, de nous laisser quitter l'Agglomération et de vous laisser faire en toute liberté votre chemin. Si jamais vous disiez « non », je me retournerai alors vers le Sous-Préfet avec les avocats et le service juridique de la Ville pour voir ensemble comment nous sortirons de l'Agglomération et comment nous constituerons une autre intercommunalité, basée cette fois et avant tout sur les intérêts des citoyens. Eh oui, parce qu'il y a un vrai désaccord, un vrai gouffre, Monsieur LACAS, entre ce que vous faites et les intérêts des citoyens.

Sur le prix de l'eau, à qui devons-nous l'eau la plus chère de France ? Ici, à un spécialiste des piscines. Sur les impôts – qui les augmente systématiquement ? –, sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères – il y a eu près de 50 % d'augmentation au cours de ces dernières années –, sur le logement, là-dessus, il faudra que vous rendiez des comptes. Vous ne pouvez pas éternellement mépriser les Biterrois. Désormais, dans l'attente de la sortie de l'Agglomération, il n'y aura plus aucun transfert de compétence. Malgré les bisbilles et les inventions auxquelles vous avez procédé, ne pouvant pas, Monsieur le Directeur, imposer sans nous 14 ou 15 conseillers vice-présidents, vous avez inventé les conseillers communautaires avec délégation. Bravo pour ce tour de passe-passe ! Bravo pour votre complicité ! Oui, c'est vous que je regarde, Monsieur le Directeur.

Il n'y aura donc plus aucun transfert de compétence. Je reverrai toutes les conventions entre la Ville et l'Agglomération. Ou elles correspondent aux intérêts de ma ville et nous les garderons. Si ce n'est pas le cas, nous les stopperons immédiatement.

Enfin, autant le dire aux Maires qui sont ici, c'est fini les petits services, les demandes

répétées quasi hebdomadaires d'équipements que la Ville fournissait gracieusement. Ou nous ne les fournirons plus ; ou nous les facturerons.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ? Monsieur GAUTIER, vous avez la parole.

M. GAUTIER.- Frédéric, je m'étais engagé à ne pas prendre la parole avant la fin de la séance, mais ma conscience me guide de parler à cet instant. Je ne veux pas ajouter à la polémique, mais je veux livrer mon sentiment tout simplement, même si effectivement ma place de vice-président sera mise en jeu, et si je sors d'ici en n'étant que simple conseiller communautaire mon honneur sera sauf.

Pour ceux qui comme moi avons connu l'installation des gouvernances de l'Agglomération en 2002 et en 2008 où la recherche du consensus était notre principale motivation, pour moi cette installation de la gouvernance 2014 me laisse un goût amer, me laisse interrogatif, et en tout état de cause ne donne pas au regard de nos concitoyens une image valorisante de la classe politique.

Personnellement, j'avais imaginé, dès le lendemain du deuxième tour de l'élection municipale, dès lors que le suffrage universel s'était clairement exprimé et que l'alternance dans trois communes, dont la Ville centre, et l'entrée dans le jeu des oppositions municipales créaient une situation inédite, que, dans le respect mutuel et en fonction de ces nouvelles données, à l'initiative de ceux qui briguaient la présidence sans distinction, sans discrimination, tous les élus soient invités à la réflexion et à l'échange sur la future organisation et la future gouvernance de l'Agglomération avec pour objectif la recherche du consensus le plus large possible, comme nous l'avions fait – cela n'avait pas été facile – en 2002 et 2008.

Ma naïveté – tout le monde la connaît – me laissait espérer que nous pouvions entrer volontairement, sans a priori, sans arrière-pensée, sans esprit hégémonique, sans esprit revanchard, en discussion, ouvrir le débat, chacun sachant rester à sa place de gagnant ou de perdant du suffrage universel. Cela me paraissait la solution de sagesse, la solution respectueuse de la démocratie.

Alors un groupe s'est formé. Pour cette initiative, je dis : bravo, trois fois bravo. Le principe était parfait, enfin presque parfait car incomplet. Il aurait été parfait si tous les élus, j'ai bien dit tous les élus de toutes les communes, avaient été conviés, consultés, écoutés et même contredits, chahutés pourquoi pas, dans un vrai débat ouvert et démocratique. Il n'en fut rien. A l'inverse, nous avons assisté à des tractations, pressions, promesses, et comme la confiance règne il a fallu même les écrire ces promesses. Cette union sacrée, rassemblant les élus des villages, à laquelle s'est ajoutée la nouvelle opposition de la Ville de Béziers dans toute sa diversité, partant de l'UMP jusqu'au parti communiste, en passant par le parti socialiste, est un peu à la mode actuelle. Nous avons connu il y a deux ans le « tout sauf SARKOZY », puis dernièrement le « tout sauf COUDERC », et là les protagonistes ont choisi le « tout sauf MENARD », MENARD, l'infréquentable Robert MENARD et ses élus dont certains, Annie SCHMITT, Bénédicte FIRMIN et Didier BRESSON, bien connus pour avoir appartenu aux équipes COUDERC où ils n'avaient pas laissé certes que de mauvais souvenirs. Et cela a marché, le Maire de Béziers est écarté, Frédéric LACAS est Président de l'Agglomération le 17 avril, et dès le premier tour, et j'y suis pour quelque chose, même si je fus un allié de la dernière minute.

Dès le 18, négociations et tractations reprennent pour envisager les attributions des vice-présidences et presque incidemment, accessoirement, il y a moins d'une semaine des propositions sont faites au Maire de Béziers représentant 70 000 habitants auquel on offre, avec ma complicité, la place de 2^{ème} Vice-Président.

Aujourd'hui, nous connaissons la suite. Elle vient d'être dite clairement. La guerre est déclarée entre l'Agglomération et la majorité municipale de Béziers. Quel intérêt pour le territoire – terme que tu as mille fois prononcé, mon cher Frédéric – et sa population ? Quel intérêt pour la population et le territoire de Béziers ? Aucun. La situation est mauvaise pour

tous et, à n'en pas douter, elle va empirer.

Alors nous devons nous poser certaines questions.

La première : En n'ouvrant pas le débat dès le lendemain des municipales avec le Maire de Béziers, en le traitant différemment et avec une certaine condescendance, pour ne pas dire malveillance, avons-nous agi correctement ? Avons-nous agi démocratiquement ? Je pose la question.

Deuxième question. Après les élections du Président LACAS, avons-nous vraiment tout fait pour donner à la Ville centre et à sa majorité municipale la place qui doit être la sienne dans l'Agglomération ? Personnellement, je n'en suis pas convaincu.

Alors, si aujourd'hui l'on critique l'attitude de Robert MENARD, je ne suis pas son avocat mais je voudrais imaginer, dans la même situation, quelle aurait été la réaction d'un Georges FRÊCHE par exemple pour ne citer que lui, Georges FRÊCHE que j'ai vu un soir de sénatoriales insulter ses adversaires dans le même parti à la volée ?

Alors j'en appelle, Monsieur le Président, à votre intelligence. Monsieur le Président, j'en appelle à votre bon sens. Affranchissez-vous de ceux qui vous ont élu ou fait élire, et je vous suggère de tout faire pour éviter de transformer l'Agglomération qui se veut un outil de mutualisation en outil de division, et pour éviter cela de reprendre rapidement des contacts avec le Maire de Béziers.

Je n'en dirai pas plus, et je vous souhaite, Monsieur le Président, une parfaite réussite dans vos nouvelles fonctions car si vous réussissez c'est l'Agglomération et le Biterrois qui réussiront avec vous. Mais je ferai le même vœu pour le Maire de Béziers en lui souhaitant aussi une parfaite réussite dans ses nouvelles fonctions que vient de lui attribuer tout simplement le suffrage universel. Vive la démocratie !

(Applaudissements de conseillers communautaires)

M. LE PRÉSIDENT.- Ce débat, puisque nous devons voter, nous le reprendrons. Si je veux être un homme sage, je répondrai, je vais répondre point par point après le Conseil Communautaire parce que ce n'est pas l'objet de ce Conseil Communautaire. L'objet de ce Conseil Communautaire, ce sont les vice-présidences d'abord ; nous sommes là pour voter les vice-présidents et organiser le Bureau.

Monsieur MENARD, j'ai largement de quoi vous répondre et vous verrez qu'à force de tenir un monologue on croit avoir la parole, mais vous n'avez pas le monopole du cœur des Biterrois, ni M. GAUTIER. Pour la connaissance du terrain, je vous la détaillerai. Tout à l'heure, il y a une conférence de presse, je vais pouvoir répondre. Demain matin, moi aussi j'interviendrai sur la radio pour donner mes points de position, et je regrette que Gérard GAUTIER n'ait pas eu assez de patience et d'intelligence pour attendre ce que je devais exposer... (Mouvements divers parmi les conseillers communautaires) C'est le premier à me dire que je devais rester intelligent ; alors je regrette qu'il n'ait pas eu assez de patience, pour ne pas dire d'intelligence, mais il vient de me le dire. J'ai donc le droit de répondre aussi en tant que Président.

J'ai été élu à la majorité totale ; chose que vous n'avez pas eue ; vous avez une majorité relative sur Béziers.

Je reviendrai en détail sur tout cela. Les arguments de se dire victimisé comme vous avez l'habitude de le faire et de diaboliser les autres, je vais les apporter largement au peuple biterrois, au Grand Biterrois. Je vous demande d'écouter ce que j'aurai à dire. Quand vous le voudrez, je répondrai à vos questions, sans problème.

Mais, pour l'instant, je préside cette assemblée et je voudrais que nous continuions le déroulement de ce qui est prévu.

M. MENARD.- Un point d'ordre. Maintenant, sur la forme, j'ai été alerté sur le fait que la

CABM avait organisé, préalablement au Conseil Communautaire du 17 avril, des primaires – pour reprendre votre terme – au sein de ses locaux, mobilisant les moyens matériels et humains propres à l'établissement public. Tous les prétendants à la présidence de la Communauté d'Agglomération ont été appelés à exprimer leur choix à cette occasion, à l'exception des élus de la majorité de la Ville de Béziers. J'estime ce procédé contraire aux règles les plus élémentaires de la démocratie et surtout un motif d'illégalité de nature à entraîner l'annulation de l'élection du Président de la CABM. Il est en effet de jurisprudence constante que la mise à disposition de moyens matériels par une collectivité territoriale à un candidat sans respect de l'égalité constitue un motif d'irrégularité des opérations électorales. J'ai donc décidé de saisir le Préfet qui dispose d'un délai de 15 jours après réception du procès-verbal de l'élection pour saisir le juge des irrégularités dont il aurait été alerté. En conséquence de quoi, Monsieur le Président, je vous demande de reporter le vote de toutes les délibérations dans l'attente de la réponse du Préfet. (Applaudissements des conseillers communautaires, conseillers municipaux majoritaires de Béziers)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous réponds par la négative. Jusqu'à preuve du contraire, je suis Président et nous continuons la séance.

M. MENARD.- Monsieur LACAS, pardon, excusez-moi, j'ai encore un mot à dire...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous êtes exprimé.

M. MENARD.- Attendez, vous êtes favorable au débat, vous l'avez dit sans arrêt.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis favorable au débat, mais je ne suis pas pour qu'on perturbe une séance de Conseil Communautaire.

M. MENARD.- Nous ne perturbons rien du tout, nous essayons de nous expliquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Si. Vous êtes un communicant, c'est votre métier...

M. MENARD.- Ça va, ça va...

M. LE PRÉSIDENT.- Mais nous avons d'autres choses à faire, nous continuons. Le temps de parole n'est pas infini.

M. MENARD.- Ce que je veux dire, c'est que nous ne participerons pas, dans ces conditions, aux votes et nous nous retirons de cette assemblée. Merci.

(Les conseillers communautaires, conseillers municipaux majoritaires de Béziers, quittent la séance à 18 h 35)

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est là. Nous continuons
Nous allons passer à l'élection des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires, membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, nous devons voter pour déterminer le nombre de Vice-Présidents et de Conseillers Communautaires composant le Bureau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Il y a des conseillers communautaires qui ne sont pas là. Je demande à ceux qui sont présents en séance de voter.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous continuons. Conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités, les dispositions des articles L 2122-1 à L 2122-35 consacrées aux Maires et aux Adjointes sont applicables aux Présidents et Vice-Présidents, à l'exception de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la Loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux.

Par conséquent, il convient d'appliquer à l'élection des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires, membres du Bureau, des règles applicables à celles du Président.

Les articles L 2122-4 à L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables à l'élection des Maires et des Adjointes s'appliquent pour l'élection des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires, membres du Bureau, selon les termes dont il vous a été donné lecture lors de la réunion de l'élection du Président (Voir le PV de la séance du 17 avril dernier qui vous a été transmis avec la convocation).

Le Conseil Communautaire élit le Président et les Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret.

Chacun des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires membres du Bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de procéder, selon les conditions ci-dessus fixées, à l'élection de chacun des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires, membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nous devons désigner deux assesseurs, membres du bureau de vote, qui seront chargés du dépouillement des bulletins de vote.

Il faut nommer un nouveau secrétaire de séance puisque celui que nous avons désigné est parti. Nous pouvons désigner Magali PALERMO.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Mme Magali PALERMO est désignée secrétaire de séance.

Pour les assesseurs, nous pouvons désigner :

- la doyenne de notre assemblée : Mme ROUGEOT
- et le plus jeune avant notre secrétaire de séance : Natalia PETITJEAN.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Élection du 1^{er} Vice-Président

Je fais appel à candidatures en vue de l'élection du 1^{er} Vice-Président. Je propose la candidature de M. Michel SUERE, Maire de Corneilhan, pour le poste de 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

M. Michel SUERE est donc candidat pour la première vice-présidence. Nous allons pouvoir voter.

Pour le déroulement du scrutin, les apparitrices ont déposé devant vous un bulletin de vote et une enveloppe. Je vous propose, si vous êtes d'accord, de faire circuler deux urnes entre les

rangs pour recueillir vos bulletins, pour éviter ainsi de vous déplacer dans les allées. Je vous précise néanmoins que vous avez, à votre disposition, des isolements afin d'inscrire sur votre bulletin le nom du candidat de votre choix et d'insérer le bulletin dans l'enveloppe.

Y a-t-il des oppositions au fait de procéder au vote par une urne mobile ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour être élu au premier ou au deuxième tour de scrutin, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, c'est-à-dire plus de la moitié des suffrages.

Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit pour pouvoir être élu.

Nous pouvons voter. Magali PALERMO va appeler les votants.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 1^{er} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Benoît D'ABBADIE : absent

Nourredine ABID : absent

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Gérard ANGELI : absent

Adil CHOUKRI-TOURI : absent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Didier BRESSON : absent

Bernard AURIOL : a voté

Brice BLAZY : absent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Nataly DARTIGUELONGUE : absente

Jacques GRANIER : a voté

Sandrine DAUGAS : absente

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Caroline DESCHAMPS : absente

Claude GEISEN : a voté

Odette DORIER : absente

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Bénédicte FIRMIN : absente

Alberte FREY : absente

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Michel HERAIL : absent

Perrine PELAEZ : absente

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Magali PALERMO : a voté
 Pascale LAUGE : absente
 Michel MOULIN : absent
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Yvon MARTINEZ : absent
 Robert MENARD : absent
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Luc ZENON : absent
 Elisabeth PISSARRO : absente
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Philippe ROUGEOT : absent
 Annie SCHMITT : absente
 Laurence RUL : absente

M. LE PRÉSIDENT.- Les assesseurs, c'est-à-dire Annie ROUGEOT et Natalia PETITJEAN, peuvent venir dépouiller.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement)

Mme ROUGEOT.- Je vous donne le résultat du vote : 42 votants et 42 voix pour Michel SUERE.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

M. LE PRÉSIDENT.- Félicitations au 1^{er} Vice-Président. Il a été élu à l'unanimité. Michel SUERE est donc proclamé élu 1^{er} Vice-Président. Félicitations, Michel.

Pour faciliter les votes, nous allons rester chacun à notre place. Quand les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires délégués seront élus, ils pourront prendre place à mes côtés.

Élection du 2^{ème} Vice-Président

Pour l'élection de la 2^{ème} vice-présidence, je propose la candidature de Robert MENARD, Maire de Béziers, ou un candidat désigné par lui-même. Apparemment, ils sont absents, mais je propose quand même M. MENARD à la 2^{ème} vice-présidence de l'Agglomération car j'ai prôné l'ouverture. Je continue à dire que Béziers a toute sa place dans cette Communauté d'Agglomération. Il la prendra ou il ne la prendra pas, mais c'était la proposition que j'ai faite, que je développerai un peu plus après en conférence de presse et avec ceux qui veulent entendre la raison pour laquelle il est proposé au poste de 2^{ème} Vice-Président. Nous allons pouvoir voter.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 2^{ème} Vice-

Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté

Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté

Michèle MILLER : a voté

Natalia PETITJEAN : a voté

Pierre VILLENEUVE : a voté

Christine PUECH : a voté

Catherine VANDROY : a voté

Jean-Claude RENAU : a voté

Christophe THOMAS : a voté

Pascal RESPLANDY : a voté

Florence TAILLADE : a voté

Alain ROMERO : a voté

Michel SUERE : a voté

Annie ROUGEOT : a voté

Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté

Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je donne les résultats du vote :

Nombre de votants : 42.

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 13

Nombre de suffrages exprimés : 29 bulletins pour M. MENARD

La majorité absolue étant à 15, M. MENARD est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés 2^{ème} Vice-Président.

Les deux premiers votes étaient un peu solennels. Maintenant, pour les autres votes, nous n'allons pas mettre les bulletins dans les enveloppes, si vous en êtes d'accord. Cela permettra d'aller un peu plus vite. Si vous pensez que cela va plus vite de venir ici devant l'urne, chacun, à l'appel de son nom, vient poser son bulletin dans l'urne. Vous signerez le registre en même temps ; ce sera plus simple et plus rapide.

Élection du 3^{ème} Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du 3^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de M. Guy COMBES, Maire de Valras-Plage, pour le poste de 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas d'autres. Nous allons donc pouvoir voter pour Guy COMBES, Maire de Valras-Plage, en troisième vice-présidence.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté

Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté

Michèle MILLER : a voté

Natalia PETITJEAN : a voté

Pierre VILLENEUVE : a voté

Christine PUECH : a voté

Catherine VANDROY : a voté

Jean-Claude RENAU : a voté

Christophe THOMAS : a voté

Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je donne le résultat du vote :
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins nuls : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 41 voix pour Guy COMBES
 M. Guy COMBES est élu 3^{ème} Vice-Président.

Élection du 4^{ème} Vice-Président

Nous allons pouvoir passer au vote pour le 4^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de M. Alain ROMERO, Maire d'Espondeilhan, pour le poste de 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Alain ROMERO est candidat. Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 4^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.
 Gérard ABELLA : a voté
 Aimé COUQUET : a voté
 Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté
 Guy COMBES : a voté
 Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté
 Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté
 Guy ASSEMAT : a voté
 Bernard AURIOL : a voté
 Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté
 Alain BIOLA : a voté
 Jacques GRANIER : a voté
 Marie GIMENO : a voté
 Ariane DESCALS-SOTO : a voté
 Robert GELY : a voté
 Claude GEISEN : a voté
 Marie-Agnès GAZEL : a voté
 Jacques DUPIN : a voté
 Gérard GAUTIER : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté
 Jean-Paul GALONNIER : a voté
 Dominique GUIFFREY : a voté
 Roselyne PESTIEL : a voté
 Agnès JULLIAN : a voté
 Claude PATIN : a voté
 Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote.

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 40 voix pour Alain ROMERO

M. Alain ROMERO, Maire d'Espondeilhan, est élu 4^{ème} Vice-Président.

Élection du 5^{ème} Vice-Président

Nous allons pouvoir passer à l'élection du 5^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de M. Alain BIOLA, Maire de Bassan, pour le poste de 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 5^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté
 Jacques DUPIN : a voté
 Gérard GAUTIER : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté
 Jean-Paul GALONNIER : a voté
 Dominique GUIFFREY : a voté
 Roselyne PESTIEL : a voté
 Agnès JULLIAN : a voté
 Claude PATIN : a voté
 Frédéric LACAS : a voté
 Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote.
 Nombre de votants : 42
 Nombre de suffrages exprimés : 42 voix pour Alain BIOLA
 M. Alain BIOLA est élu 4^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 42 voix.
 (Applaudissements des conseillers communautaires)

Élection du 6^{ème} Vice-Président

Nous allons pouvoir passer à l'élection du 6^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de M. Bernard AURIOL, Maire de Sauvian, pour ce poste de 6^{ème} Vice-Président.
 Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.
 Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 6^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.
 Gérard ABELLA : a voté
 Aimé COUQUET : a voté
 Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté
 Guy COMBES : a voté
 Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté
 Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté
 Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté
 Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté
 Alain BIOLA : a voté
 Jacques GRANIER : a voté
 Marie GIMENO : a voté
 Ariane DESCALS-SOTO : a voté
 Robert GELY : a voté
 Claude GEISEN : a voté
 Marie-Agnès GAZEL : a voté
 Jacques DUPIN : a voté
 Gérard GAUTIER : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté
 Jean-Paul GALONNIER : a voté
 Dominique GUIFFREY : a voté
 Roselyne PESTIEL : a voté
 Agnès JULLIAN : a voté
 Claude PATIN : a voté
 Frédéric LACAS : a voté
 Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote.

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 40 voix pour Bernard AURIOL

M. Bernard AURIOL est élu 6^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Élection du 7^{ème} Vice-Président

Nous pouvons passer à l'élection du 7^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de Christophe THOMAS, Maire de Servian, pour le poste de 7^{ème} Vice-Président.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous allons donc voter sur la candidature de Christophe THOMAS au poste de 7^{ème} Vice-Président.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 7^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté

Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté

Michèle MILLER : a voté

Natalia PETITJEAN : a voté

Pierre VILLENEUVE : a voté

Christine PUECH : a voté

Catherine VANDROY : a voté

Jean-Claude RENAU : a voté

Christophe THOMAS : a voté

Pascal RESPLANDY : a voté

Florence TAILLADE : a voté

Alain ROMERO : a voté

Michel SUERE : a voté

Annie ROUGEOT : a voté

Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté

Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 39 voix pour Christophe THOMAS

M. Christophe THOMAS, Maire de Servian, est élu 7^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Élection du 8^{ème} Vice-Président

Pour le poste de 8^{ème} Vice-Président, je propose la candidature de M. Robert GELY, Maire de Lieuran-lès-Béziers.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous allons donc voter pour la candidature de M. Robert GELY à la 8^{ème} vice-présidence.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 8^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO. - J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté

Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté

Michèle MILLER : a voté

Natalia PETITJEAN : a voté

Pierre VILLENEUVE : a voté

Christine PUECH : a voté

Catherine VANDROY : a voté

Jean-Claude RENAU : a voté

Christophe THOMAS : a voté

Pascal RESPLANDY : a voté

Florence TAILLADE : a voté

Alain ROMERO : a voté

Michel SUERE : a voté

Annie ROUGEOT : a voté

Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté

Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 37 voix pour Robert GELY

M. Robert GELY est élu 8^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Élection du 9^{ème} Vice-Président

Nous allons passer à l'élection du 9^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de M. Jean-Paul GALONNIER, Maire de Villeneuve-lès-Béziers.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Nous votons pour Jean-Paul GALONNIER, Maire de Villeneuve-lès-Béziers, pour le poste de 9^{ème} Vice-Président.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 9^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté

Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté

Michèle MILLER : a voté

Natalia PETITJEAN : a voté

Pierre VILLENEUVE : a voté

Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 38 voix pour Jean-Paul GALONNIER
 M. Jean-Paul GALONNIER est élu 9^{ème} Vice-Président.
 (Applaudissements)

Élection du 10^{ème} Vice-Président

Nous continuons. Pour le poste de 10^{ème} Vice-Président, je propose Gérard GAUTIER, Maire de Cers.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Nous votons sur la candidature de Gérard GAUTIER pour la 10^{ème} vice-présidence.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 10^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté
 Aimé COUQUET : a voté
 Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté
 Guy COMBES : a voté
 Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté
 Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté
 Guy ASSEMAT : a voté
 Bernard AURIOL : a voté
 Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté
 Alain BIOLA : a voté
 Jacques GRANIER : a voté
 Marie GIMENO : a voté
 Ariane DESCALS-SOTO : a voté
 Robert GELY : a voté
 Claude GEISEN : a voté
 Marie-Agnès GAZEL : a voté
 Jacques DUPIN : a voté
 Gérard GAUTIER : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté
 Jean-Paul GALONNIER : a voté
 Dominique GUIFFREY : a voté
 Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté
 Claude PATIN : a voté
 Frédéric LACAS : a voté
 Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Nombre de suffrages exprimés : 31, dont :

* 1 voix pour Daniel PAREDES

* 1 voix pour Roselyne PESTEIL

* 1 voix pour Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL

* 28 voix pour Gérard GAUTIER

M. Gérard GAUTIER est élu 10^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Élection du 11^{ème} Vice-Président

Nous passons à l'élection du 11^{ème} Vice-Président. Je propose la candidature de Gérard ABELLA au poste de 11^{ème} Vice-Président.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 11^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté
 Jacques GRANIER : a voté
 Marie GIMENO : a voté
 Ariane DESCALS-SOTO : a voté
 Robert GELY : a voté
 Claude GEISEN : a voté
 Marie-Agnès GAZEL : a voté
 Jacques DUPIN : a voté
 Gérard GAUTIER : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté
 Jean-Paul GALONNIER : a voté
 Dominique GUIFFREY : a voté
 Roselyne PESTIEL : a voté
 Agnès JULLIAN : a voté
 Claude PATIN : a voté
 Frédéric LACAS : a voté
 Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :
 Nombre de votants : 42
 Nombre de suffrages exprimés : 42 voix pour Gérard ABELLA
 M. Gérard ABELLA est élu à l'unanimité 11^{ème} Vice-Président.
 (Applaudissements)

Élection du 12^{ème} Vice-Président

Nous allons passer au vote pour la 12^{ème} vice-présidence. Je propose la candidature de M. Jean-Claude RENAU, Maire de Lignan-sur-Orb au poste de 12^{ème} Vice-Président.
 Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas d'autres.
 Nous pouvons voter.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 12^{ème} Vice-Président)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.
 Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté
 Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté
 Guy COMBES : a voté
 Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté
 Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté
 Guy ASSEMAT : a voté
 Bernard AURIOL : a voté
 Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté
 Alain BIOLA : a voté
 Jacques GRANIER : a voté
 Marie GIMENO : a voté
 Ariane DESCALS-SOTO : a voté
 Robert GELY : a voté
 Claude GEISEN : a voté
 Marie-Agnès GAZEL : a voté
 Jacques DUPIN : a voté
 Gérard GAUTIER : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté
 Jean-Paul GALONNIER : a voté
 Dominique GUIFFREY : a voté
 Roselyne PESTIEL : a voté
 Agnès JULLIAN : a voté
 Claude PATIN : a voté
 Frédéric LACAS : a voté
 Daniel PAREDES : a voté
 Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42 voix pour Jean-Claude RENAU

M. Jean-Claude RENAU est élu à l'unanimité 12^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements)

Nous allons continuer les deux dernières élections pour les conseillers communautaires membres du Bureau.

Élection du 1^{er} Conseiller Communautaire Délégué, membre du Bureau

Je propose, à la demande d'Elie ABOUD, la candidature de M. Pascal RESPLANDY au poste de 1^{er} Conseiller Communautaire, membre du Bureau, à la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas d'autres.

Nous passons au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 1^{er} Conseiller Communautaire, membre du Bureau)

Mme PALERMO. - J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté

Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté

Michèle MILLER : a voté

Natalia PETITJEAN : a voté

Pierre VILLENEUVE : a voté

Christine PUECH : a voté

Catherine VANDROY : a voté

Jean-Claude RENAU : a voté

Christophe THOMAS : a voté

Pascal RESPLANDY : a voté

Florence TAILLADE : a voté

Alain ROMERO : a voté

Michel SUERE : a voté

Annie ROUGEOT : a voté

Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté

Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 32 voix, dont :

* 27 voix pour Pascal RESPLANDY

* 1 voix pour Agnès JULLIAN

* 1 voix pour Catherine VANDROY

* 1 voix pour Daniel PAREDES

* 2 voix pour Philippe ROUGEOT

M. Pascal RESPLANDY est élu 1^{er} Conseiller Communautaire Délégué, membre du Bureau, suite à la proposition d'Elie ABOUD.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Élection du 2^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, membre du Bureau

Pour le poste de 2^{ème} Conseiller Communautaire, membre du Bureau, je propose la candidature de M. Jean-Michel DU PLAA.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets pour l'élection du 2^{ème} Conseiller Communautaire, membre du Bureau)

Mme PALERMO.- J'appelle les votants.

Gérard ABELLA : a voté

Aimé COUQUET : a voté

Elie ABOUD (absent, représenté par Daniel PAREDES) : a voté

Guy COMBES : a voté

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté

Henri CABANEL (absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA) : a voté

Guy ASSEMAT : a voté

Bernard AURIOL : a voté

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté

Alain BIOLA : a voté

Jacques GRANIER : a voté

Marie GIMENO : a voté

Ariane DESCALS-SOTO : a voté

Robert GELY : a voté

Claude GEISEN : a voté

Marie-Agnès GAZEL : a voté

Jacques DUPIN : a voté

Gérard GAUTIER : a voté

Jean-Michel DU PLAA : a voté

Jean-Paul GALONNIER : a voté

Dominique GUIFFREY : a voté

Roselyne PESTIEL : a voté

Agnès JULLIAN : a voté

Claude PATIN : a voté

Frédéric LACAS : a voté

Daniel PAREDES : a voté

Jean-Pierre LAMBERT : a voté
 Jean-Pierre MARC (absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté
 Michèle MILLER : a voté
 Natalia PETITJEAN : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Christine PUECH : a voté
 Catherine VANDROY : a voté
 Jean-Claude RENAU : a voté
 Christophe THOMAS : a voté
 Pascal RESPLANDY : a voté
 Florence TAILLADE : a voté
 Alain ROMERO : a voté
 Michel SUERE : a voté
 Annie ROUGEOT : a voté
 Alain SENEGAS (absent, représenté par Bernard AURIOL) : a voté
 Magali PALERMO : a voté.

(Mme ROUGEOT et Mme PETITJEAN procèdent au dépouillement des bulletins)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous donne le résultat du vote :

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins nuls : 11

Nombre de suffrages exprimés : 31 voix, dont :

* 27 voix pour Jean-Michel DU PLAA

* 1 voix pour Pierre VILLENEUVE

* 1 voix pour Robert MENARD

* 1 voix pour Élie ABOUD

* 1 voix pour Aimé COUQUET

M. Jean-Michel DU PLAA est élu 2^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, membre du Bureau.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Je vais, d'ores et déjà, vous faire part des domaines de compétences dans lesquels j'ai décidé de donner les délégations à chacun des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires, membres du Bureau, que vous avez élus :

Pour les Vice-Présidents

- Michel SUERE : aménagement de l'espace

- Robert MENARD : habitat et logement

- Guy COMBES : tourisme et équipements structurants à vocation touristique

- Alain ROMERO : ressources humaines et administration générale

- Alain BIOLA : économie, viticulture, emploi et formation

- Bernard AURIOL : eau et assainissement

- Christophe THOMAS : transports, déplacements, voirie et réseaux divers

- Robert GELY : finances

- Jean-Paul GALONNIER : prévention de la délinquance, sécurité, médiation et sports

- Gérard GAUTIER : renouvellement urbain et gens du voyage

- Gérard ABELLA : énergie, patrimoine et bâti

- Jean-Claude RENAU : gestion des déchets, préservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Pour les Conseillers Communautaires Délégués :

- Pascal RESPLANDY : commande publique, affaires juridiques et contrôle de gestion, systèmes d'information

- Jean-Michel DU PLAA : politique de la ville, culture et éducation.

Les domaines non délégués, réservés au Président, seront :

- la communication
- la relation avec la presse
- l'attractivité et le marketing territorial
- l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire.

Comme je l'avais dit tout à l'heure, je vais faire une déclaration. Si Robert MENARD était là, nous aurions pu en débattre puisque les Vice-Présidents ont été élus.

Pour commencer mon propos, je voudrais revenir quelques instants sur les résultats des dernières élections municipales parce que ce que j'entends par Robert MENARD est inacceptable.

Il y avait 47 401 électeurs inscrits sur les listes électorales à Béziers. Robert MENARD a obtenu 14 867 voix, soit 47 % des suffrages exprimés. L'opposition municipale a obtenu 16 774 voix, soit 53 % des suffrages exprimés. Robert MENARD ne peut donc pas se targuer d'être le candidat de tous les Biterrois. En fait, seulement 31,36 % des électeurs inscrits ont voté pour lui. 68,64 % du corps électoral du Biterrois ne l'a donc pas choisi.

Pour un rappel des communes de l'Agglomération qu'il appelle « roitelets », les communes de l'Agglomération représentent 22 886 électeurs exprimés, soit 1 tiers de plus que ce que Robert MENARD a fait. Si l'on compte les 22 886 voix des communes de l'Agglomération et les 16 774 voix de l'opposition municipale de Béziers, cela fait 39 660 voix. C'est-à-dire que, sur 78 402 inscrits dans toute l'Agglomération, 50,58 % sont « non MENARD » et 18,96 % sont « MENARD ».

J'entends depuis quelques jours que la Communauté d'Agglomération agit contre l'intérêt des Biterrois. Où a-t-on vu qu'on pouvait agir contre l'intérêt des Biterrois ? Qui peut croire à de telles inepties ? Contrairement à ce qu'il a été déclaré, M. MENARD veut le pouvoir pour lui seul et brandit la menace quand il n'obtient pas ce qu'il veut. Vous l'avez vu. Mais les Biterrois ne sont ni des objets, ni une monnaie d'échange, et M. MENARD doit s'appliquer à lui-même la tolérance et la démocratie qu'il exige des autres.

J'ai été élu maire de ma ville avec plus de 75 % des voix. J'ai été élu président de l'Agglomération au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des voix. Cela, il doit le reconnaître car il a été battu.

Alors M. MENARD nous dit aujourd'hui : « il est question de morale ». Mais en a-t-il une ? Oui vraisemblablement, mais elle est à géométrie variable. Quand il dit : « la question juridique d'une sortie de Béziers de l'Agglomération viendra dans un second temps », a-t-il mesuré les conséquences d'une telle annonce avant ? Il dit encore : « je ne veux pas que l'on traite les Biterrois de la sorte ». Il n'y a que lui pour penser que nous puissions avoir une quelconque rancœur contre les Biterrois. Personnellement, et contrairement à lui, je prends en compte l'avis de tous les Biterrois, y compris ceux qui ne m'ont pas choisi, vous l'avez vu aujourd'hui. Cela ne me semble pas être son cas.

Enfin, Robert MENARD évoque les petits marchandages et les petits arrangements qui se font sur le dos des Biterrois. Comme lui, je n'en veux pas ; comme lui, je ne les accepte pas ; mais je n'accepte pas et je n'accepterai pas non plus le diktat ni de lui, ni de personne d'autre. Il faut savoir raison garder.

Quant aux arrangements que lui-même a faits, je peux dire que, lui aussi, il s'est rapproché de délégués communautaires ou de conseillers communautaires. Lui aussi, il s'est rapproché de maires. Est-ce qu'il a réuni tous ces maires quand il était temps encore de dialoguer ? Il ne l'a pas fait, lui non plus.

Mais nous ne sommes pas dupes, Robert MENARD est un fin manipulateur et sa politique est sans équivoque. Devant le rassemblement qui lui fait face pour œuvrer dans l'intérêt du Biterrois, il faut trouver un alibi, un prétexte. Alors il décide, sans consulter sa population, sans même l'avoir évoqué dans son programme, de quitter cette Agglomération qui se refuse à ses exigences. C'est, là, une bien piètre attitude irresponsable qui ne sert que lui et son

ego. Il ose dire qu'il ne fait pas de politique politicienne ; mais ces actes prouvent le contraire : stigmatisation, victimisation, diabolisation. On reconnaît bien là les techniques et les méthodes des partis extrémistes. M. MENARD fait de la politique, mais ne le reconnaît pas ; il fait de la politique sélective, selon qu'elle l'arrange ou non. Mais petit à petit les Biterrois dont il parle tant vont démasquer son double langage et ses agissements, et bien sûr ses contradictions.

Il n'a pas le monopole de la communication, même si c'est un professionnel et sa vérité n'est pas toujours bonne à entendre. Depuis l'élection de l'Agglomération, Robert MENARD parle « d'agression inacceptable envers notre ville de Béziers et ses habitants ». Ce qui est inacceptable, c'est de présenter les choses comme cela. Béziers est aussi notre ville et pas que la sienne. Nous sommes fortement attachés à Béziers. Pour mon expérience personnelle, j'ai plus de trois générations sur le Biterrois. L'agression, jusqu'à preuve du contraire, vient de M. MENARD. Le mot de guerre, c'est lui qui l'a prononcé ; le mot d'ouverture, c'est moi.

Une sortie de l'Agglomération, à l'heure où les dotations financières et les DGF bonifiées de l'État vont se faire moins nombreuses, où le rassemblement et la mutualisation entre les communes sont encouragés, serait – je le répète – un acte totalement irresponsable, archaïque et contre-productif pour notre territoire. J'ose espérer que M. MENARD le sait, tout comme moi.

Avec mes collègues, le soir de l'élection du Président, nous avons parlé de rassemblement, et non de guerre. Nous ne devons pas prendre les Biterrois en otages au nom d'une personne en quête de pouvoir. Soyons responsables. Personnellement, je suis un homme libre, contrairement à M. MENARD qui semble, à l'évidence, lié au Front National. Je suis respectueux du suffrage universel et je respecte les maires qui en sont issus. Je serai neutre dans mes positions, je respecterai tous mes engagements et mettrai tout en œuvre pour le développement de notre territoire à travers des projets porteurs pour notre économie.

Je compte travailler avec chacun, sans exclusion. D'ailleurs, les deux grands principes qui quitteront mon action sont l'intérêt général du Biterrois et une véritable gouvernance démocratique afin de porter les attentes et les espérances de tous les Biterrois dans une totale indépendance et un dévouement pour le territoire trop souvent disqualifié, alors qu'il a un potentiel énorme. Je le souhaite dans une volonté de cohérence pour le territoire, de rassemblement et d'ouverture. Je suis un candidat d'ouverture, et à ce titre je m'engage à ouvrir largement les commissions communautaires à des représentants des autres villes, y compris celle de l'opposition qu'incarne M. MENARD. Cela, je le lui avais déjà dit.

Alors ce que je peux rajouter, c'est que, s'agissant des petites magouilles et des petits amalgames dont il parle, j'ai été présent à son bureau parce que je suis allé à sa rencontre, il y a des témoins ici présents qui étaient là, lui-même me disant : « je ferai du maire que je voudrai le président de l'Agglomération ou je serai moi-même président de l'Agglomération ». C'est parce que c'était inacceptable que je me suis ainsi engagé jusqu'à maintenant et à fond, et il en a été puni, et les gens n'ont pas été si bêtes que cela.

Merci de votre écoute pour cela. J'aurai un rendez-vous avec la presse si nécessaire dès de matin et ce soir pour ceux qui le voudront. Merci à vous.

(Applaudissements de conseillers communautaires)

Le Conseil d'Agglomération n'est pas tout à fait terminé. Il y a une suite de l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire. Cela va aller un peu plus vite.

Je vais inviter, maintenant qu'ils sont élus et qu'ils connaissent leur délégation, les Vice-Présidents et les Conseillers Délégués à venir à mes côtés, comme il se doit.

Je vous demande, à tous, surtout de ne pas partir tant que vous n'avez pas signé le procès-verbal de l'élection qui va être rédigé en Mairie de Corneilhan et qui doit revenir au bout d'un certain temps. Donc ne partez pas sans le signer, s'il vous plaît.

Je remercie, pour les votes auxquels nous venons de procéder, les apparitrices, les secrétaires de séance et les assesseurs. Merci de cette participation patiente et assidue.

III – AUTRES DÉLIBÉRATIONS A L'ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Compte rendu des décisions du Président

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons l'exposé n° 2 relatif au compte rendu des décisions du Président.

Mesdames et Messieurs, conformément aux articles L 5211-10 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date du 17 avril, 15 mai et 19 juin 2008, 30 avril 2009, 3 février 2011 et 28 juin 2012 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe à la délibération.

Avez-vous des questions à poser sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Monsieur GELY, vous avez la parole.

M. GELY.- Ce n'est pas une question. C'est simplement une remarque. A la page 08, il y a une décision 068 qui remplace la décision n° 019 concernant le lieu de la séance d'aujourd'hui, et il est stipulé « Médiathèque André Malraux ». Il serait bien qu'on le corrige et que l'on y stipule que nous sommes sur la commune de Corneilhan.

M. THUILLIER, Directeur Général des Services.- Excusez-moi d'intervenir. La décision a été prise sous l'exercice de la précédente délégation que le précédent Conseil avait donnée au Président. Or il se trouve que le lieu de la séance a été modifié. C'est pour cela que vous en avez délibéré en entrant dans cette salle. Mais la décision reste comme elle était.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Nous prenons acte de ce compte rendu des décisions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 2.

DÉLIBÉRATION N° 3 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- L'exposé n° 3 concerne la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président.

Mesdames, Messieurs, l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette faculté est toutefois ouverte à l'exception :

- 1) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) de l'approbation du compte administratif ;
- 3) des dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de

fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 5) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 6) de la délégation de la gestion d'un service public ;
 7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La mise en œuvre des délégations d'attributions pourrait permettre de :

- réserver au Conseil Communautaire l'examen des dossiers stratégiques qui impliquent un engagement politique et qui déterminent le cadre d'une intervention de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- confier au Président les décisions de gestion courante ainsi que celles liées à l'application de délibérations cadre du Conseil.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relevant des attributions déléguées au Président et prises en vertu de la présente délibération pourront être également signées le cas échéant :

- par les Vice-Présidents, lorsque ces attributions se rattachent à la délégation de fonction qui leur est donnée par le Président,
- ainsi que par le Directeur Général des Services, les Directeurs Généraux Adjointes, le Directeur Général des Services Techniques et les Responsables des services, intervenant au titre des délégations de signature accordées par le Président.

Il est enfin précisé que dans l'hypothèse d'un empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation pourront être prises par le Premier Vice-Président, ou à défaut par un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, il appartiendra au Président de rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les attributions énoncées dans le tableau joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 4 : AFFAIRES JURIDIQUES – Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et élection de ses membres **Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT.- L'exposé n° 4 concerne la constitution de la Commission d'Appel d'Offres et l'élection de ses membres.

Pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, nous allons déposer une liste. La liste est déposée sur vos bureaux. Normalement, l'opposition pouvait déposer une autre liste, mais nous pouvons constater qu'elle ne l'a pas déposée.

La CAO intervient dans le processus de dévolution des marchés passés selon une procédure formalisée qui concernent :

- les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 207 000 € HT (montant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015) pour les cas prévus à l'article 26 du CMP ;
- les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 414 000 € HT (montant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015) pour les cas prévus à l'article 144 du CMP ;
- les marchés de travaux d'un montant supérieur à 5 186 000 € HT (montant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015).

Dans ce cadre, la CAO est notamment chargée :

- de s'assurer de la capacité des candidats et, le cas échéant, d'éliminer les candidatures qui ne peuvent être admises ;
- de vérifier la régularité des offres ;
- d'attribuer les marchés ;
- d'émettre un avis pour les avenants augmentant de plus de 5 % le montant du marché initial.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, il convient donc de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ont fixé la composition de la CAO comme suit :

- le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ou son représentant, président de la CAO ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par l'assemblée délibérante ;
- peuvent participer aux réunions de la CAO avec voix consultative :
 - * un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'État,
 - * des personnalités désignées par le président de la CAO en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- lorsqu'ils y seront invités par le Président de la commission : le comptable public, un représentant du service en charge de la concurrence.

En sachant qu'il y a une seule liste qui a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement. Etant donné qu'il n'y a qu'une liste, il n'y a pas de vote. Nous l'acceptons telle qu'elle est. Je vais la lire. La commission d'appel d'offres est composée de 10 élus, les 5 premiers sont les titulaires et les 5 suivants sont les suppléants.

Je vous indique les noms :

- Christophe THOMAS
- Jean-Paul GALONNIER
- Aimé COUQUET
- Robert GELY
- Magali PALERMO
- Claude PATIN
- Jean-Pierre LAMBERT
- Jacques GRANIER
- Gérard GAUTIER
- Claude GEISEN.

Ils sont déclarés élus immédiatement.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 5 : AFFAIRES JURIDIQUES – Constitution du jury des marchés de maîtrise d'œuvre et élection de ses membres

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons passer maintenant à la constitution du jury des marchés de maîtrise d'œuvre et à l'élection de ses membres.

Nous sommes dans le même cadre de procédure que pour la Commission d'Appel d'Offres. Les articles 24, 77 et 168 du Code des Marchés Publics prévoient, pour la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre, la constitution d'un jury, dont certains membres sont élus en son sein par l'assemblée délibérante.

Les listes sont déposées sur les tables. Il n'y a qu'une liste. Elle est donc élue de fait. Je vous lis la liste, en sachant que les 5 premiers membres sont titulaires et les 5 suivants sont suppléants :

- Christophe THOMAS
- Jean-Paul GALONNIER
- Aimé COUQUET
- Robert GELY
- Magali PALERMO
- Claude PATIN
- Jean-Pierre LAMBERT
- Jacques GRANIER
- Gérard GAUTIER
- Claude GEISEN

Nous prenons acte de ces noms puisqu'il n'y a qu'une seule liste.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 6 : AFFAIRES JURIDIQUES – Constitution de la Commission des délégations de service public et élection de ses membres

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 6 concerne la constitution de la Commission des délégations de service public et l'élection de ses membres.

Il s'agit de la même procédure que pour les deux précédentes commissions. Je ne vous relis pas le détail des lois et des règlements.

Une seule liste ayant été déposée, elle est élue de fait. La liste comprend les noms suivants :

- Bernard AURIOL
- Christophe THOMAS
- Florence TAILLADE
- Robert GELY
- Jean-Claude RENAU
- Magali PALERMO
- Christine PUECH
- Guy COMBES
- Jean-Pierre LAMBERT
- Viviane BAUDE-TOUSSAINT.

La liste est élue de fait.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 7 : FINANCES – Choix du mode de vote du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- L'exposé n° 7 concerne le choix du mode de vote du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Conformément aux dispositions des articles R 5211-14, L 2312-3 et R 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant une commune de plus de 10 000 habitants est voté selon l'une des deux présentations suivantes :

- par nature, avec présentation croisée fonctionnelle
- par fonction, avec présentation croisée par nature.

Il apparaît que le mode de vote par nature (avec présentation croisée fonctionnelle), complété pour la section d'investissement par un mode de vote par opération, est l'option la mieux adaptée pour répondre aux exigences de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en matière d'information et de gestion comptable. Il faut savoir que 99,99 % des communautés d'agglomération choisissent ce mode de vote.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de décider que le budget sera voté par nature et que les crédits de la section d'investissement pourront être, en tout ou partie, votés par opération.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie

DÉLIBÉRATION : FINANCES – Constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

Cet exposé concerne la constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). On m'indique que nous ne pourrions pas procéder à la constitution de cette commission puisque nous n'avons pas la majorité qualifiée. Il faut 44 votants. La délibération est reportée à une séance ultérieure.

DÉLIBÉRATION N° 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Détermination de l'enveloppe globale et des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 8 qui porte sur la détermination de l'enveloppe globale et des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

L'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé la

délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Il prévoit également que le montant total des indemnités versées au Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers Communautaires membres du Bureau ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président.

L'enveloppe globale mensuelle des indemnités versées au titre de l'exercice des fonctions de Président, de Vice-Président et de Conseiller Communautaire membre du Bureau de la CABM s'élève donc à 35 619,77 €

Dans le cas de cumul de mandats, le montant maximal des indemnités perçues est plafonné à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Les indemnités versées sont donc susceptibles de faire au cas par cas l'objet d'un écrêtement.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de fixer, à compter du 18 avril 2014, pour le Président, une indemnité au taux de 145 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- de fixer, pour les Vice-Présidents, à compter du 29 avril 2014, une indemnité au taux de 61 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- de fixer pour les Conseillers Communautaires membres du Bureau, à compter du 29 avril 2014, une indemnité au taux de 30 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- de déterminer ainsi le montant des indemnités individuelles allouées ;
- de décider que ces indemnités seront versées à compter du 18 avril 2014 pour le Président et à compter du 29 avril 2014 pour les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires membres du Bureau ;
- de décider que les dépenses relatives à ces indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits au budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non. Le tableau des attributions vous a été déposé sur la table.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION –
Détermination de l'enveloppe globale et des indemnités de fonction des Conseillers
communautaires de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport n° 9 concerne la détermination de l'enveloppe globale des indemnités de fonction des Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Dans le cas du cumul de mandats, le montant maximal des indemnités perçues est plafonné

à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Les indemnités versées sont donc susceptibles de faire au cas par cas l'objet d'un écrêtement.

Il vous est proposé :

- de fixer, à compter du 18 avril 2014, pour les Conseillers communautaires, une indemnité au taux de 6 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- de terminer ainsi le montant des indemnités individuelles allouées ;
- de décider que ces indemnités seront versées à compter de la date de leur entrée en fonction, soit le 18 avril 2014 ;
- de décider que les dépenses relatives à ces indemnités seront prélevées sur les crédits inscrits au budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau présentant le détail de ces indemnités a été déposé sur vos tables.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 10 : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- L'exposé n° 10 concerne la modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Compte tenu de la nouvelle composition du Conseil Communautaire, et notamment de la suppression des élus communautaires suppléants, il convient d'adapter la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Il vous est donc proposé de fixer le nombre d'élus communautaires appelés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme comme suit :

* 10 conseillers communautaires titulaires et 10 suppléants, répartis comme suit :

- Béziers : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants
- Valras-Plage : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants
- Sérignan : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants
- Villeneuve-lès-Béziers : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Autres communes de l'Agglomération : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

* 9 représentants des organisations ou personnalités qualifiées représentatives du tourisme titulaires et 9 suppléants.

Le nombre total de membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme est de 38.

Par ailleurs, du fait du transfert de son administration dans des locaux du mail Plein Sud en 2013, il vous est proposé de modifier l'article 15 « Siège » du chapitre 3 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire afin de prendre en compte la nouvelle adresse de

l'Office de Tourisme : 1, avenue du Président Wilson, 34500 BÉZIERS.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de modifier la répartition du nombre de sièges au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée à 38, de la manière suivante :

Conseillers Communautaires : 10 titulaires et 10 suppléants, dont :

Béziers : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Valras-Plage : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

Sérignan : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

Villeneuve-lès-Béziers : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Autres communes de l'Agglomération : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

Représentants des organisations professionnelles ou personnalités qualifiées : 9 titulaires et 9 suppléants

- d'approuver la modification des statuts dudit Établissement Public Industriel et Commercial.

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Les désignations auront lieu le 14 mai.

**DÉLIBÉRATION : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN –
Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve de 4
logements locatifs sociaux résidence ' LES JARDINS DU LIBRON ', située lotissement
communal, réalisée par FDI habitat
Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

Cette délibération concerne la déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve de 4 logements locatifs sociaux résidence « Les Jardins du Libron », située lotissement communal, réalisée par FDI Habitat. Nous ne pouvons pas voter sur cette délibération puisqu'il faut la majorité des 2 tiers.

Du coup, nous ne pouvons pas voter sur la délibération suivante qui concerne la garantie d'emprunt pour cette même opération.

Je suis désolé pour la Ville de Boujan.

**DÉLIBÉRATION N° 11 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Aire
de grand passage des gens du voyage à Sérignan – Contrat de mandat de gestion des
redevances d'occupation entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
et la société SG2A-Hacienda
Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 11 qui concerne, au titre de l'aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan, un contrat de mandat de gestion des redevances d'occupation entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la société SG2A-Hacienda.

La gestion et l'entretien de l'aire de grand passage située à Sérignan qui est ouverte annuellement du 15 mai au 15 septembre ont été confiés à la société SG2A-Hacienda pour la

période du 10 mai 2014 au 30 septembre 2015.

Il est proposé par un contrat de mandat entre la CABM et la société SG2A-Hacienda de définir :

- les règles fixant les conditions de perception (et le cas échéant de remboursement) des redevances d'occupation par le mandataire auprès des usagers de l'aire,
- les modalités de reversement des sommes perçues ainsi que la nature de la périodicité des pièces justificatives à fournir à SG2A-Hacienda auprès de la CABM.

Il vous est proposé :

- d'approuver le contrat de mandat entre la CABM et la société SG2A-Hacienda qui détermine les modalités de gestion financière de l'aire de grand passage à Sérignan.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 12 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan – Adoption du règlement intérieur et de la tarification

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La dernière délibération concerne l'adoption du règlement intérieur et de la tarification pour l'aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan.

Il convient de définir les règles d'organisation interne et de fonctionnement applicables à l'aire de grand passage des gens du voyage, en harmonisation avec les pratiques de gestion à l'échelle de l'Ouest Héraultais.

Le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération fixe :

- les conditions d'accueil (durée de séjour, tarifs) et de départ, les formalités (paiement de la caution et de la redevance d'occupation, signature du protocole de mise à disposition de l'aire par le représentant du groupe) à accomplir par les voyageurs en vue de l'occupation de l'aire.
- le montant de la redevance d'occupation à raison de 5 € par jour de présence et par caravane, ainsi que celui de la caution, à hauteur de 700 € par groupe et par voyageur.
- les obligations des groupes pendant leur séjour sur l'aire, notamment en matière de tranquillité, de salubrité et de sécurité publiques.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver le règlement intérieur de l'aire de grand passage à Sérignan,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous sommes enfin à la fin de la séance. Je vous remercie de ne pas quitter la salle avant d'avoir signé les deux exemplaires du procès-verbal qui vous sont présentés par les

apparitrices.

Merci de votre patience pour ce Conseil qui a été un peu long à cause des votes à bulletins secrets, mais qui nous permet d'avancer pour notre territoire et nos projets. Merci à vous encore.

Je laisse la parole à Michel SUERE qui vous invite à partager un verre d'amitié.

M. SUERE. - Nos conseillers municipaux vous ont préparé un petit apéritif qui sera servi juste derrière vous. Nous espérons pouvoir discuter entre nous. A tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. - Félicitations à tous les Vice-Présidents.
(Applaudissements des conseillers communautaires)

(La séance est levée à 21 h 15)
